



L'ACTUALITÉ

RETOUR SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 14 ET 15 MARS

Le Conseil d'administration a ouvert ses travaux en faisant un point sur les actions de lobbying menées par la CAPEB concernant le GNR, MaPrimeRénov et les qualifications RGE, se félicitant des avancées majeures obtenues par la CAPEB pour faire évoluer ces deux derniers dispositifs en faveur de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment.

Un retour sur la CNAGS des 5 et 6 mars a ensuite été fait puis le Conseil a pris connaissance des préparatifs de l'assemblée générale, et notamment la scénographie, le déroulement des 2 jours, le congrès et le café débat, et enfin la séance officielle pour laquelle le Premier ministre a été invité. Le Conseil a arrêté les droits de vote des CAPEB départementales au vu du règlement effectif de leurs cotisations, toutes les CAPEB ayant réglé leur dû, étant à jour de leur paiement.

C'est ensuite un état des lieux des travaux menés dans le cadre du Plan de Transformation CAP CAPEB qui a été fait. Le Conseil d'administration a approuvé la proposition du Copil de clore les chantiers 14 et 16 visant à coordonner les campagnes syndicales et à mieux concevoir, piloter et articuler les actions de communication externes menées à tous les échelons (Départements, Régions, Confédération). Ces deux chantiers se traduisent par une méthodologie que le Conseil d'Administration a approuvée.

De même, s'agissant du chantier #6 visant à réformer la CNAGS, le Conseil a validé l'idée du COPIL CAP CAPEB de réinstaurer un temps dédié aux Présidents à raison de 2 visios par an en juin et en novembre, voire plus si l'actualité devait

l'imposer. À également été validée l'idée de fournir aux participants un kit de restitution qui pourra être intégrée dans le chantier 22 (refonte d'ARTUR) qui s'ouvre et qui devra prévoir un espace dédié aux élus leur permettant de construire leurs prises de paroles syndicales à partir d'éléments de langage et d'argumentaires clés, éléments qui seraient actualisés régulièrement à la suite notamment de débats en CNAGS, en CNAS, en CNAE, etc.

Le Conseil a également pris connaissance et approuvé les propositions du COPIL concernant le parcours d'intégration du nouvel élu au sein du Conseil d'Administration confédéral (chantier 24) qui est construit, travaux conduits en cohérence avec le chantier 23 qui vise à assurer la montée en compétences des élus tout au long de leur mandat.

À la suite, le Conseil a examiné le projet de refonte des conventions types de partenariats Béranger Développement dans le but de favoriser des leviers d'adhésion à la CAPEB, redynamiser les sections métiers avec l'appui des partenaires CAPEB et clarifier les engagements pris, dans ce cadre, par chacun des signataires : la CAPEB nationale, Béranger Développement et le Partenaire.

Le Conseil d'Administration a ensuite examiné les

questions relatives à la formation. Il a ainsi évoqué les enjeux et difficultés auxquels la CAPEB se heurte dans sa demande de renouvellement du REAB. Ce titre avait été renouvelé pour une durée de 2 ans seulement par France Compétences qui exige que la trajectoire professionnelle des certifiés soit plus finement appréciée et que l'insertion des diplômés dans l'emploi, c'est-à-dire des chefs d'entreprise, soit mise en évidence, exigence qui est peu adaptée aux profils des certifiés (salariés, co-gérants du REAB).

Au titre du Réseau, le Conseil d'administration est revenu sur les travaux du Comité de Suivi des CAPEB régionales et a validé les actions et le budget proposés par deux CAPEB régionales en 2024 pour la promotion de leur action syndicale. À cette occasion, ont été présentés au Conseil les travaux conduits par la CAPEB avec le réseau des CERC pour la réalisation de tableaux de bord mettant en évidence le poids de la TPE aux niveaux départemental, régional et national et intégrant différents indicateurs économiques, d'emploi, d'apprentissage (en cours d'élaboration).

S'agissant des questions sociales, le Conseil est revenu sur la représentativité et la pesée des organisations patronales.

(Suite p. 4)

SOCIAL

PACTE DE LA VIE AU TRAVAIL : L'U2P SOUHAITE RÉINTRODUIRE LE CETU DANS LES NÉGOCIATIONS

Les négociations sur le Pacte de la vie au travail se poursuivent et se durcissent, en particulier concernant le CETU.

Le Compte Epargne Temps Universel figure dans la lettre de cadrage du Gouvernement et faisait partie de l'agenda social approuvé en juillet 2023 par l'ensemble des partenaires sociaux. Pourtant, le Medef et la CPME refusent de traiter ce sujet, revenant ainsi sur leurs engagements. L'U2P a décidé de proposer la réintroduction du CETU dans le projet d'accord en cours de négociation. Il s'agit de garder la main sur le sujet en négociant un dispositif adapté aux

petites entreprises plutôt que de se laisser imposer par le Gouvernement des mesures qui pourraient ne pas leur convenir. Car, en effet, si les partenaires sociaux ne s'accordent pas sur le CETU, le Gouvernement décidera à leur place dans le projet de loi qu'il déposera suite à cette négociation. Cela risquerait d'alourdir la charge des entreprises quand il est possible de faire autrement et aboutirait à affaiblir les partenaires sociaux et leur rôle dans la définition des normes sociales.



L'U2P propose également d'intégrer dans l'accord un dispositif ambitieux de reconversion couplant la visite médicale de mi-carrière à un entretien professionnel permettant d'engager ensuite une reconversion professionnelle. Enfin, pour lever les freins à l'embauche d'un sénior, l'U2P propose la mutualisation du coût des indemnités de rupture de contrat de travail en cas d'inaptitude.

→ L'ACQUISITION DE CONGÉS PAYÉS PENDANT LES ARRÊTS MALADIE EST PRÉCISÉE

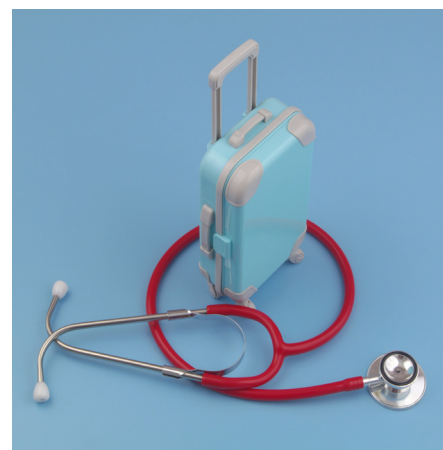
Comme c'est déjà le cas dans les autres pays de l'Union européenne, les salariés en arrêt maladie pour des raisons autres que professionnelles, pourront désormais acquérir des droits à congés payés. Cette mesure résulte d'une directive européenne en vigueur depuis 20 ans mais jamais appliquée en France. Dans le cadre du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne, les députés ont adopté ce lundi un amendement du Gouvernement relatif aux congés payés acquis sur période d'arrêts de travail non liés à un accident ou à une maladie professionnelle. Cet amendement prévoit que les salariés

en arrêt de travail pour des raisons non professionnelles pourront acquérir des congés à raison de 2 jours par mois soit 4 semaines par an.

Ces salariés disposeront de 2 ans pour réclamer leurs congés qui auraient dû être acquis au cours de périodes d'arrêt maladie depuis le 1^{er} décembre 2009.

Les salariés qui ont quitté l'entreprise avant la publication de la loi bénéficieront d'une rétroactivité de 3 ans maximum.

Mais toutes ces mesures doivent encore être examinées par une Commission Mixte Paritaire qui pourra les valider ou les modifier mi-avril. Il est donc opportun d'attendre la décision finale de cette CMP.



61%

LE BTP A CONCENTRÉ UNE LARGE PARTIE DES REDRESSEMENTS DE L'URSSAF EN 2023 AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ.



→ TRAVAIL AU NOIR : LES REDRESSEMENTS EN FORTE HAUSSE, PARTICULIÈREMENT DANS LE BTP

Le bilan de la lutte contre le travail dissimulé en 2023 a été présenté la semaine dernière. Le Ministre des Comptes publics, Thomas Cazenave, s'est félicité à cette occasion de la très forte progression des redressements qui ont ainsi atteint 1,2 milliard d'euros.

Une somme en augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente et qui correspond à 400 millions d'euros de plus que les prévisions de l'URSSAF. Les redressements ont particulièrement ciblé le BTP qui en concentre à lui seul 61 % pour un montant total de 716 millions. Les services aux entreprises suivent loin derrière en occasionnant 23 % des redressements.

Le bilan publié par l'URSSAF indique que sur les 36 037 actions engagées en 2023 contre le travail dissimulé, 6 090 ont été

déployées dans le BTP à raison de 3 835 auprès d'employeurs et de 2 255 auprès de travailleurs indépendants.

Les redressements opérés auprès des premiers atteignent 1 milliard quand ceux réalisés auprès des indépendants se sont élevés à 90,5 millions d'euros. Dans les deux cas, la progression est forte : + 54 % pour les employeurs et + 18,8 % pour les indépendants.

À noter qu'en 2023, le travail détaché a été un axe prioritaire pour l'URSSAF dont les contrôles ont abouti à 168 millions d'euros de redressements, soit le double de ce qui avait été enregistré en 2022. Encouragé par la « bonne récolte » 2023, l'URSSAF table sur 5 milliards de redressements d'ici à 2027.

ÉCONOMIE

REP : LA CAPEB PLAIDE POUR LA SIMPLIFICATION ET L'ADAPTATION DU DISPOSITIF AUX TPE

Vendredi dernier, Jean-Michel Martin, administrateur de la CAPEB, Président des Métiers du Bois et chef de file du dossier Économie circulaire pour la CAPEB, s'est rendu au Ministère de la Transition Écologique pour une réunion de travail organisée par les conseillers ministériels auprès des ministres Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian.

Il s'agissait de faire un point sur la mise en œuvre de la filière REP PMCB pour laquelle nous avons encore beaucoup à dire. C'est d'ailleurs ce qu'a fait Jean-Michel Martin, défendant les positions de la CAPEB pour un réel effort de simplification et d'adaptation du dispositif aux besoins des entreprises artisanales. Le chef de file « Économie circulaire » a ainsi évoqué les problèmes posés par un maillage territorial des points de dépôts des déchets bien trop éparse aujourd'hui, particulièrement en zones rurales. Il a pointé également l'inadaptation des points de collecte pour tous les types de matériaux, la nécessité d'accélérer l'intégration des déchèteries des collectivités, des déchèteries professionnelles, et de déployer la collecte en entreprise.

Jean-Michel Martin a plaidé pour une simplification des procédures relatives à l'apport des déchets, soulignant que les entreprises se heurtent aujourd'hui à des pré-inscriptions obligatoires, à la multiplicité des plateformes des éco-organismes, à la non reprise de tous les types de déchets. Il a défendu le principe de la reprise sans frais pour tous les déchets du bâtiment, ce qui n'est pas le cas actuellement, alors même que les entreprises payent les écocontributions qui devraient leur ouvrir ce service. Une nouvelle fois, Jean-Michel Martin a insisté sur la nécessité de laisser aux entreprises le temps de s'adapter et d'ajuster leurs devis avant toute évolution des barèmes des éco-organismes, ce qui suppose de leur imposer un délai minimal entre l'information délivrée

sur l'évolution des barèmes et la mise en application de ces nouveaux barèmes. Il a expliqué également pourquoi le mécanisme de traçabilité des déchets devait absolument être simplifié.

Enfin, il a plaidé pour une plus grande transparence du modèle économique de la filière et des éco-organismes, alors que les barèmes de certains éco-organismes ont fortement augmenté sans plus d'explications. Les conseillers ministériels et l'administration ont bien pris en considération l'ensemble de ces remontées de terrain et ont annoncé qu'ils engageaient des travaux sur tous ces points. De nouveaux travaux et échanges sont prévus pour continuer à faire avancer la mise en œuvre de la REP dans le bon sens.

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, 1^{ères} DÉCISIONS OPÉRATIONNELLES : 2 VICTOIRES DE LA CAPEB SE CONCRÉTISENT

Comme ils s'y étaient engagés lors de la réunion du 8 mars avec le Président de la CAPEB, les Ministres de la Transition Écologique et du Logement ont concrétisé deux premières mesures annoncées.

Ils ont ainsi adressé une instruction aux préfets. « Nous vous demandons durant les mois à venir d'accélérer la dynamique d'agrément des Accompagnateurs Renov'. En effet, il est impératif que les demandes d'agrément soient instruites au plus vite, à de manière à ce que l'on puisse trouver, dans chaque département, un nombre suffisant d'accompagnateurs »... « Comme nous

nous y sommes engagés auprès de la FFB et de la CAPEB, le nombre d'accompagnateurs devra avoir considérablement augmenté d'ici le début du mois de mai ».

Les Ministres confirment également dans ce courrier aux Préfets que, pour réduire les délais d'instruction, l'obligation de recueillir l'avis des comités régionaux de l'habitat et de

l'hébergement pour l'instruction des demandes d'agrément est remplacé par une simple information de ces comités. Le décret relatif à la réintroduction des monogestes dans le dispositif MPR a été publié ce vendredi 22 mars. Ainsi, avec la circulaire aux Préfets concernant les MAR, ce sont 2 victoires obtenues par la CAPEB le 8 mars qui sont concrétisées à ce jour. À suivre.

LOBBYING

→ LA CAPEB LOIRE-ATLANTIQUE RAPPELLE SES ENGAGEMENTS À CHRISTOPHE BÉCHU

Le Ministre Christophe Béchu s'est rendu à Nantes vendredi dernier pour visiter un chantier de rénovation énergétique en copropriété.

À cette occasion, le Président de la CAPEB Loire Atlantique a fait part de sa satisfaction, au nom des entreprises artisanales du bâtiment de Loire-Atlantique, des décisions très fortes prises par le Ministre en matière de simplification de MaPrimeRénov' et du RGE le 8 mars.

Il a remercié le Ministre d'avoir entendu l'appel de la dernière chance de la CAPEB et les nombreuses propositions pragmatiques et de bon sens qu'elle a formulées, rappelant que l'objectif est bien de permettre au plus grand nombre d'entreprises artisanales de pouvoir massifier le nombre de rénovations énergétiques des logements.

Le représentant de la CAPEB a toutefois fait part de sa vigilance quant à la mise en œuvre rapide de ces mesures et aux travaux qu'il faut encore mener ensemble afin de mettre au point pour 2025 un véritable parcours de travaux visant une rénovation énergétique globale du logement. Il a plaidé pour que ce parcours soit adapté aux particuliers, sur plusieurs années (car, a-t-il rappelé, les entreprises travaillent en site occupé, ce qui n'est pas simple ni pour elles ni pour les habitants), et avec des aides décaissées au fil des travaux et avec de possibles bonifications dans le temps afin



d'inciter réellement les particuliers à aller jusqu'au terme du parcours.

La pression exercée sur le Gouvernement est sensible un peu partout, notamment au travers des parlementaires. Ainsi, la Députée Danielle Brulebois (Renaissance-Jura) a interrogé le Ministre du Logement lors des Questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale sur la simplification de MaPrimeRénov', tout comme la Députée LR de l'Orne, Véronique Louwagie, qui a également posé une question au Gouvernement sur le sujet.



CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales que Jean-Christophe Repon présidait ce lundi soir et auquel participait également Laure Vial, a évoqué le projet d'avis sur le financement de la perte d'autonomie, le projet de bilan de mi-mandat au CESE et les Rencontres européennes des 27 et 28 mars. Mercredi, la Commission Travail et Emploi s'est réunie avec la Commission Environnement pour examiner les amendements au projet d'avis « Travail et emploi pour réussir la planification écologique ».

PARLEMENT

Le Président de la CAPEB avait un entretien ce mardi avec le Président du groupe Horizons M. Marcangeli afin de lui présenter les modifications que la CAPEB et l'U2P souhaitent apporter aux règles de la représentativité patronale dans le but d'une reconnaissance

plus équitable du poids des petites entreprises et de leurs représentants. Ce rendez-vous se déroulait dans le cadre interprofessionnel avec le Président de l'U2P. Jeudi, il a rencontré le Président du Groupe Renaissance, Sylvain Maillard, sur le même sujet notamment mais au titre de la CAPEB.

PARTENARIATS

Le Président Jean-Christophe Repon s'est rendu cette semaine au salon de l'ORCAB qui réunissait 300 fournisseurs référencés auprès de leurs adhérents. Il a pu rencontrer à cette occasion le Président et le Directeur général de l'ORCAB qui est, par ailleurs, l'un des grands partenaires des Rencontres des Métiers du Bâtiment. Par ailleurs, il a rencontré jeudi le Président de la FNAIM pour faire un tour d'horizon des dossiers et évoquer notamment les marchés de la rénovation, dont celui de la rénovation énergétique.

PARITARISME

Fort du mandat qu'il avait reçu lundi matin, le Président Jean-Christophe Repon, négociateur social de l'U2P, a proposé mercredi après-midi aux partenaires sociaux de réintroduire dans l'accord en cours de négociation des dispositions relatives au CETU, le Medef et la CPME s'y refusant alors que le sujet figure clairement dans la lettre de cadrage du gouvernement reprenant en cela un des points de l'agenda social négocié et approuvé en juillet 2023 par tous les partenaires sociaux à l'époque (voir l'article à ce sujet).

EBC

Le Conseil d'Administration de l'association européenne EBC devait se tenir au siège de la CAPEB Nationale ce vendredi et débattre, notamment, des compétences, sujet qui est le thème de l'année européenne 2024.

SOCIAL

RISQUE ÉLECTRIQUE : L'OUTIL D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES DE L'OPPBTP S'ÉLARGIT

En 2022, l'OPPBTP a mis au point un outil permettant d'évaluer les connaissances du risque électrique par les salariés déjà formés et titulaires d'une habilitation électrique. Ces évaluations permettent d'établir des programmes de remise à niveau sur les points moins bien assimilés et de s'assurer que les mesures de prévention sont bien connues et mises en œuvre par les opérateurs. L'OPPBTP a fait évoluer son outil en y intégrant la possibilité de mesurer le niveau de

connaissance du risque électrique de tous les salariés du BTP pour lesquels une habilitation est nécessaire, pour les travaux d'ordre électrique et non électrique. Cette nouvelle version s'enrichit de plusieurs fonctionnalités pour faciliter la récupération des données, la copie des accès pour les opérateurs ne disposant pas de courriel ou le stockage des documents liés aux formations. Tous les niveaux d'habilitation peuvent désormais être évalués, à l'exception des

travaux sous tension. L'outil a également été pensé dans le souci de faire gagner du temps au chef d'entreprise. Il est accessible sur n'importe quel support digital, et facilite la gestion des habilitations puisque les chefs d'entreprise peuvent, à partir de leur espace sur preventionbtp.fr entrer les informations relatives à leurs employés, leur niveau d'habilitation, leur environnement de travail. Ils peuvent même programmer des rappels tous les 1 à 3 ans afin de suivre la périodicité du recyclage.

RÉSEAU

→ LE BTP DE LA RÉGION AURA EN CAMPAGNE POUR PROMOUVOIR LES MÉTIERS

Pour la 3^e année consécutive, les organisations professionnelles du BTP de la région Auvergne Rhône-Alpes lancent à nouveau sur les routes leur « Caravane des Métiers » jusqu'au 30 mars 2024.

Ce forum itinérant est entièrement consacré à l'orientation et à la découverte des métiers. Pour l'occasion, la CAPEB, la FFB et les SCOP BTP de la région se sont réunis sous la bannière « New Generation » avec la volonté de présenter les métiers du bâtiment de manière concrète, au travers de démonstrations ainsi qu'en version virtuelle, en immersion grâce à des outils numériques.

Au total, la caravane fera 12 étapes dans la région pour répondre à la curiosité et aux questions de tous les jeunes scolarisés et de leurs parents ainsi que des adultes demandeurs d'emplois ou en réflexion pour une reconversion professionnelle. Cette opération s'inscrit aussi dans une convention de partenariat signée avec le CCCA-BTP en faveur de la promotion des métiers.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Ils ont également évoqué les dernières CPPNI et le souhait des partenaires sociaux d'ouvrir des négociations sur le champ des jusqu'à 10 salariés concernant l'accord Pro-A, la convention collective des Etam, et les classifications, en particulier des cadres ; dont les règles datent de 1951 !

Un point a également été fait sur les toutes récentes décisions relatives à l'acquisition de congés payés pendant un arrêt maladie non professionnelle. Un coût qui sera supporté par les caisses de congés payés et qui sera bien moindre qu'envisagé initialement, confortant pleinement la CAPEB dans son refus

d'augmenter les cotisations des entreprises. Pour finir, le Conseil d'Administration a approuvé les termes de la convention avec le Réseau Initiatives France dont il avait déjà validé le principe. Il a arrêté les comptes de la CAPEB nationale en présence du Commissaire aux Comptes puis procédé à quelques désignations.